

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2024

IV – RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°1 : Adhésion au Pôle Bien Vivre au Travail du CDG 32

Le Centre De Gestion du Gers propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle Bien Vivre au Travail (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie).

Il s'agit de renouveler la convention correspondante.